



LE MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour ce nouveau numéro de notre gazette.

Je ne vais pas m'appesantir sur le problème de la crise sanitaire. Désormais vous en savez évidemment beaucoup sur les risques et complications qu'elle engendre.

Quant aux perspectives proches et à l'horizon plus lointain, je souhaite de tout cœur que nous retrouvions une existence plus sereine et le plus rapidement possible.

Pour le moment, je préfère décrire notre engagement quotidien.

C'est la mission première de notre équipe d'œuvrer pour améliorer la qualité de vie des lumichons.

C'est donc avec confiance et enthousiasme que j'exprime à nouveau notre promesse collective de nous tenir à votre disposition.

Nous sommes et serons toujours prêts à vous entendre ou vous accompagner.

Cette disponibilité est pour moi primordiale et je fais beaucoup pour la développer davantage.

Durant les premiers mois de 2021, beaucoup d'actions se sont déroulées ou sont en voie de concrétisation :

- **beaucoup de massifs** ont été repensés et replantés afin d'en améliorer l'aspect visuel et embellir notre village.

- **l'éco-pâturage** a été mis en place, d'abord dans le parc du château puis sur deux autres terrains communaux.

- **un premier marché** s'est déroulé le mercredi 21 avril. Cette manifestation a connu, au dire des commerçants et des promeneurs, une vraie réussite. Le troisième mercredi de chaque mois sera donc jour de marché à Lumes et sa pérennité ne dépendra que de vous.

- suite à notre demande, l'Inspection Académique nous a assuré de **l'ouverture d'une classe** dans notre école primaire : ceci témoigne de la vitalité et des atouts de notre village puisque, dans notre département les fermetures de classes sont malheureusement bien plus fréquentes.

- enfin, j'ai consacré un article, dans cette gazette n°3, à notre **déchetterie** en réponse à une annonce de fermeture parue dans la presse locale. Il s'agit de dresser un état des lieux de la réflexion actuelle d'Ardenne Métropole mais

aussi d'éteindre toutes les rumeurs provoquées par ces affirmations très approximatives.

Reste à vous souhaiter bonne lecture.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

P. 1	Le mot du Maire
P. 2	Finances Déchetterie Sondage Jardins communaux
P. 3	Finances Eco pâturage
P. 4	Urbanisme
P. 5	Périscolaire Animation Affouage
p. 6-7	Le vieux Lumes
p. 8	Village propre Divers

CORRECTION CHIFFRE DES FINANCES DE LA GAZETTE N°2

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le tableau présenté dans la gazette n°2. Même s'il aurait été très confortable de disposer de cette somme pour nos investissements futurs, le principe de réalité nous amène à dire qu'il fallait lire **1 124 369,38** euros tant en recettes qu'en dépenses.

extrait de la gazette n° 2

		Budget primitif	Compte administratif
Fonctionnement	Recettes	1 124 134,55 €	1 151 820,94 €
	Dépenses	1 124 134,55 €	812 668,70 €
Investissement	Recettes	1 1234 369,38 €	794 925,21 €
	Dépenses	1 1234 369,38 €	478 443,63 €



INFORMATIONS DECHETTERIE

Le vendredi 16 avril 2021, certains d'entre vous ont pu lire l'article ci-contre dans la presse locale, article qui, à juste titre, a fait fortement réagir. Nous sommes tous, et moi le premier, très attachés à ce service et il me semble nécessaire de faire le point sur le sujet.

Au conseil communautaire du 6 avril dernier, la situation des déchetteries, au nombre de 9 sur le territoire d'Ardenne Métropole, a été évoquée. Trois sites (Gespunsart, Aiglemont et Lumes) ne sont pas aux normes. Des travaux, imposés par l'état doivent donc y être réalisés. Le constat et l'histoire s'arrêtent à ce moment précis et une extrapolation journalistique a fait le reste.

De mon côté, je ne suis pas resté inactif.

J'ai obtenu des échanges avec Boris Ravignon (Président d'Ardenne Métropole), Jean-Luc Claude (Vice-Président chargé des déchets) et Jérémy Dupuy (Conseiller Départemental du canton). Et à l'heure où j'écris ces quelques lignes, le Président doit publier un démenti dans la presse et un groupe de travail, auquel je participerai, sera constitué. Il aura pour rôle de proposer à la commission d'Ardenne Métropole un projet d'avenir concernant ces trois déchetteries.

Concluons donc en disant qu'aucune fermeture n'est pour l'instant à l'ordre du jour.

Je ne manquerai pas de vous informer dès que des décisions seront prises sur ce sujet aussi complexe que sensible.

ENVIRONNEMENT

Trois déchetteries de l'agglomération vont fermer



La mise aux normes des déchetteries de l'agglomération va se poursuivre.

ARDENNE MÉTROPOLÉ

Sur les neuf déchetteries d'Ardenne Métropole (rue de Savigny-Pré à Charleville-Mézières, le Waridon à Montcy-Notre-Dame, Aiglemont, Flize, Gespunsart, Glaire, Lumes, Pouru-Saint-Remy, Vrigne-aux-Bois), trois vont fermer. Cela s'explique par l'histoire de l'Agglomération. Le nombre de déchetteries y est supérieur aux collectivités équivalentes. Les trois déchetteries qui vont fermer (Aiglemont, Gespunsart, Lumes) génèrent moins de 5% des tonnages

collectés. Enfin, leur configuration rend difficile leur mise aux normes. Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont voté en faveur de la mise aux normes des déchetteries qui peuvent l'être, en mettant en place des contrôles d'accès et en construisant des quais. En 2021, les investissements atteindront plus de 1,5 million d'euros, permettant la poursuite des travaux sur le site de Glaire (230 000 €), et la mise aux normes et l'accessibilité des déchetteries (240 000 €). ■ MIRKO SPASIC

DERNIERE MINUTE

Des incivilités ont été constatées ces derniers jours aux abords du terrain de football et du City Park.

J'ai aussitôt demandé à la gendarmerie de procéder à une surveillance accrue du site. Une première opération de contrôle a été réalisée le vendredi 23 avril et d'autres suivront dans les prochaines semaines.

La sécurité de tous est, et restera une préoccupation prioritaire.

VIDEOPROTECTION

Afin de renforcer la sécurité de tous, l'ensemble des élus s'est prononcé en faveur de l'équipement d'une vidéoprotection. Il s'agit de donner suite à plusieurs effractions au terrain de football, aux trop nombreux cambriolages et aux diverses incivilités. La première étude, d'un montant de 32 861,78 €, comprend la pose de 5 caméras (entrées du village, terrain multisports et derrière la salle des fêtes). Celle-ci sera affinée avec l'aide de la gendarmerie pour obtenir une version définitive que je vous présenterai dans un prochain numéro.

JARDINS COMMUNAUX

Dans le courant de l'année, des jardins communaux seront mis à votre disposition par la municipalité qui va prochainement recenser tous les terrains dont elle dispose. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous signaler au secrétariat de la mairie. Des informations plus précises vous seront données ultérieurement.

BUDGET 2021

Depuis début mars, à raison d'une réunion par semaine, l'ensemble du conseil municipal a mené une profonde réflexion sur les investissements à réaliser et la trajectoire à suivre sur la totalité du mandat, avec pour guide notre profession de foi. Une fois ce débat d'orientation budgétaire réalisé pour structurer les cinq prochaines années, nous nous sommes penchés sur l'année 2021.

Pour la section fonctionnement, il a été voté un budget à hauteur de 1 166 263,96 € équilibrée tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles s'élèveront à 943 799,70 € et l'autofinancement à 222 464,26 €.

La rigueur est capitale sur cette section puisque chaque euro économisé se transformera en investissements futurs.

En effet, en 2022 les Lumichons verront, à travers un très fort investissement, à hauteur d'environ 800 000 € sur fonds propres, se concrétiser enfin l'aménagement routier des entrées du village sur la RD33.

Rappelons brièvement ici l'importance de ce projet en termes de sécurité et de qualité de vie de nos concitoyens.

Dès lors, il convient de consacrer une bonne partie de l'année en cours, dans l'optique de ces travaux considérables, aux études, relevés topographiques et dossiers préparatoires.

Pour revenir aux investissements 2021, les principaux postes de dépenses envisagés seront :

- étude travaux entrées village	72 339,60 €
- toiture salle des fêtes et panneaux photovoltaïques	151 104,00 €
- rénovation 3 logements communaux	107 686,10 €
- ravalement façades 3 bâtiments communaux (micro-crèche, cantine, logements EP)	55 236,44 €
- école maternelle (toiture du préau et sanitaires)	53 838,00 €
- aménagements divers	14 976,00 €
- barrières bibliothèque	15 600,00 €
- vidéoprotection (voir page 2)	32 861,78 €
- reprise de tombes cimetière	24 323,28 €

Si vous souhaitez obtenir toute information complémentaire sur ces investissements, l'ensemble des élus se tient à votre disposition.

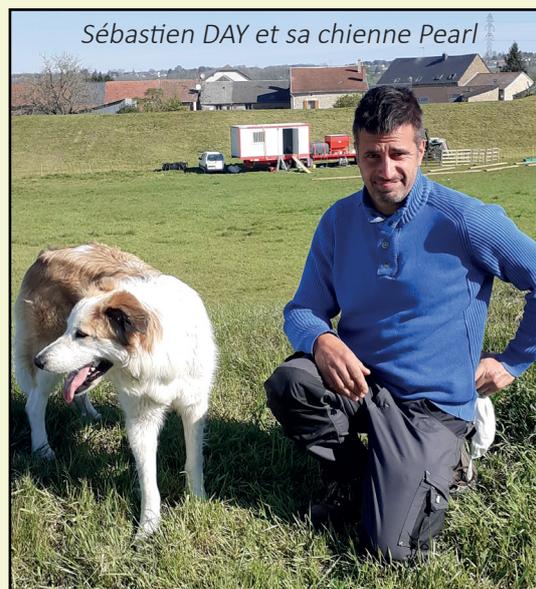
ECO PATURAGE

Dans un objectif de transition écologique, des moutons ont occupé et occuperont plusieurs fois cette année le parc du château.

L'éco pâturage est défini comme une méthode innovante et complémentaire à l'entretien des espaces verts en milieu urbain et périurbain. Cette méthode permet :

- de substituer l'entretien mécanique de certains espaces verts par des animaux rustiques
- la génération des valeurs environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions des gaz à effet de serre, ...)
- des valeurs pédagogiques et sociales (renforcement de bien-être, création de liens sociaux, ...)
- des valeurs socio-économiques (baisse de la pénibilité et des risques au travail, ...)

Et ceci sans aucun surcoût pour les finances communales grâce à une réorganisation des services espaces verts.



Sébastien DAY et sa chienne Pearl

Le troupeau tournera entre nos 3 sites : le parc du château, le Val Fleury et le terrain en face des Sittelles.

Cette opération a été confiée aux « Moutondeurs de Pearl » à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Bien-sûr, un accès sera possible pour accueillir les visiteurs en toute sécurité de 10h00 à 17h00 et notre berger vous expliquera les bienfaits et le fonctionnement de l'éco pâturage. N'hésitez pas à aller à sa rencontre.

Retrouvez par exemple : - un article dans l'ardennais (courant semaine 19)

- un reportage sur **f** groupe : « de quoi on cause »

lien : <https://www.facebook.com/dequoioncause/videos/598494737793725/>

URBANISME

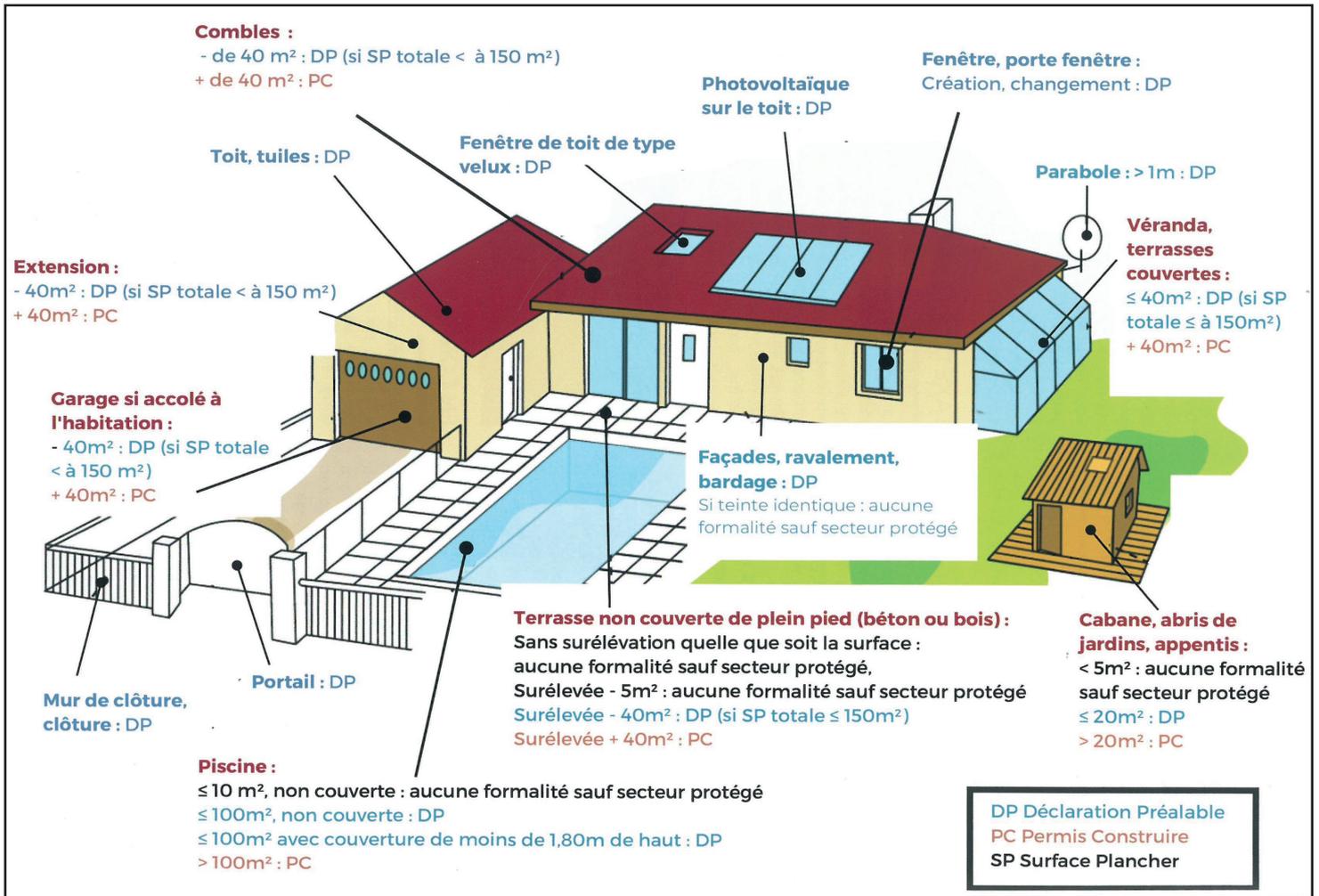
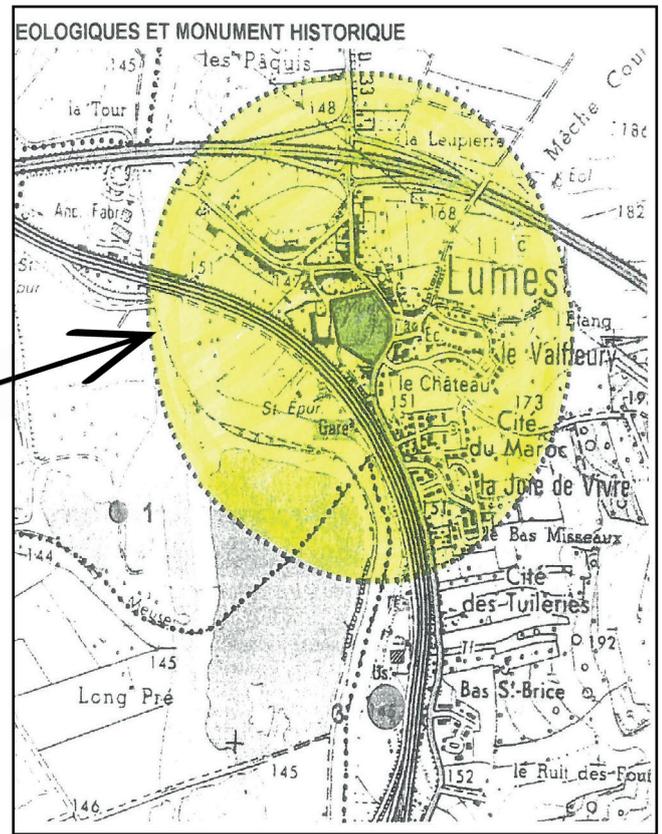
Avec les beaux jours qui reviennent, il est temps de penser à la réalisation de projets, qu'ils soient destinés à embellir ou à aménager vos maisons et leurs abords.

Cependant, dès lors que vous souhaitez entreprendre des travaux (voir document ci-dessous), il est nécessaire de se mettre en conformité et remplir un certain nombre de formalités.

En effet, de par leur importance ou leur destination, des travaux peuvent être soumis à une DP (déclaration préalable) ou un PC (permis de construire). Ce sont majoritairement ces deux types de documents qu'il convient de remplir.

De plus, selon que vous habitez dans le **périmètre** de l'ancien château (classé aux monuments historiques) ou pas, vous ne serez pas exposés aux mêmes contraintes techniques et administratives. Les délais d'instruction des dossiers sont rallongés d'un mois supplémentaire pour la consultation des ABF (architectes des bâtiments de France).

En somme, afin de créer une harmonisation sur l'ensemble du village et dans un souci d'équité, nous vous remercions par avance d'entreprendre ces démarches et si besoin est, de vous rapprocher des services de l'urbanisme de la mairie pour vos questions.





La première réunion pour les membres du Conseil Municipal Enfants a eu lieu le lundi 15 février. Chaque petit élu a présenté consciencieusement sa profession de foi et une liste complète des actions à envisager a été établie. La prochaine réunion se déroulera le 10 mai prochain et des choix seront retenus. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de leurs futures décisions.

ECOLE : UNE BONNE NOUVELLE POUR LA RENTREE

En septembre 2021, une ouverture de classe est prévue. L'école de Lumes comptera alors 6 classes, ce qui permettra une meilleure répartition de nos effectifs (cette année, le nombre d'élèves par classe varie entre 23 & 31, l'an prochain, ce sera plutôt entre 18 & 26) et cela nous évitera des classes à 3 niveaux.



Changement aussi au niveau de nos enseignants, Mme Catherine Belotti (maternelle PS MS) va faire valoir ses droits à la retraite. La directrice, Mme Hélène Berkache, prendra son poste. Nous accueillerons donc 2 nouveaux enseignants pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Les inscriptions scolaires pour l'année 2021-2022 sont en cours. Merci de vous présenter au secrétariat de la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant afin d'établir le certificat d'inscription.

MARCHÉ À LUMES

Notre conseil municipal a mis en place un marché depuis le 21 avril dans le centre du village :

fromager	boucher	charcutier	traiteur
confiserie	thé	apiculteur	maraicher
épicerie	horticulteur	champignons	cidre
produits italiens	livres ...		

Et lorsque les décisions gouvernementales le permettront, vous trouverez également :

vêtements
cosmétiques
maroquinerie.



Les 3^{èmes} mercredi
de chaque mois
de 9h00 à 17h30.



Prochain RDV
mercredi 19 mai

En espérant vous voir nombreux
à ces rendez-vous.

L'ACTUALITÉ EN FLASH



LUMES

Un marché traditionnel qui a redonné du plaisir

La municipalité de Lumes a organisé un nouveau marché, qui s'est tenu ce mercredi, de 9 heures à 17 heures sur la place de la Mairie et la place Paul-Renard (à proximité de l'école). Les membres de la commission manifestation ont œuvré à la préparation de cet événement depuis fin février afin de contacter les commerçants disponibles. Vingt-cinq ont donné leur accord de principe, mais avec la crise sanitaire et les restrictions de produits non essentiels, dix-huit étaient présents. Les organisateurs espèrent que pour la prochaine édition qui aura lieu le 19 mai, une ouverture sans restriction permettra à l'ensemble des exposants de venir présenter leurs produits et la venue de nouveaux étals. Cette belle initiative a ravi les habitants, beaucoup se sont déplacés pour faire leurs emplettes. Ils ont pu apprécier et découvrir les produits. Pour cette première, les commerçants se sont déclarés satisfaits de la fréquentation obtenue.

AFFOUAGE

La commune dispose, dans son patrimoine, de quelques parcelles forestières.

Sur l'une d'elles ont été plantés des frênes qui sont aujourd'hui frappés par une maladie : la chararose.

Sur les conseils de l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, nous devons mettre à blanc ce terrain.

Par décision du conseil municipal en septembre 2019, il a été proposé de l'affouage aux habitants qui le désiraient. Cette année, ENFIN, les parts ont été distribuées pour le plus grand plaisir des bûcherons en herbe : 15 lots ont trouvé acquéreur et nul doute que l'opération sera reconduite l'hiver prochain.



PERMANENCE DES ELUS

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous reprendrons les permanences des premiers samedis de chaque mois à la mairie.

En attendant, vous pouvez toujours prendre RDV avec les élus en vous adressant au secrétariat.

(merci à Monsieur Pierre BILLY pour son énorme travail documentaire)

Aujourd'hui, les infatigables voyageurs du temps sont invités à se plonger dans la relation de notre village avec la MEUSE.

Laissons de côté les inondations et d'autres aléas pour nous pencher sur des aspects positifs.

Artère économique depuis l'antiquité, la MEUSE facilita les échanges commerciaux mais il fallait aussi, bien évidemment, la traverser.

Nous allons donc aborder le thème des ponts, passerelles et bacs qui, au fil des époques, ont eu et ont toujours beaucoup d'importance dans la vie des Lumichons.

Il y a bien longtemps, en août 843, le traité de Verdun, signé par les fils de Louis Le Pieux, divisait l'empire franc en trois grands ensembles. La MEUSE devenait ainsi la frontière entre la France occidentale de Charles Le Chauve et le royaume de Lothaire. Quelques siècles plus tard, à la fin du XIII^{ème}, la MEUSE est une des 4 rivières définissant la limite entre le royaume de France et le Saint-Empire romain germanique. Ce n'est qu'à partir du traité de Westphalie, en 1648, que la MEUSE n'est plus, de fait, une frontière.

Enjambons deux siècles pour nous rapprocher des rives lumichonnes, sans oublier une pensée pour la vieille MEUSE et son lit abandonné.

Pendant des temps très longs, la traversée de la rivière se faisait en passant à gué sur le territoire lumichon, non loin de notre actuel terrain de football et c'est donc seulement dans la première moitié du 19^{ème} siècle que fut décidée et réalisée la construction du premier pont suspendu, dont les majestueuses colonnes se voyaient de loin.

A cette époque, il existait aussi un bac et ce dispositif, longtemps utilisé pour la seule traversée des chevaux qui tractaient les péniches, fut maintenu pendant plus d'un siècle. En effet, certains Lumichons se souviennent avec émotion de l'avoir vu fonctionner durant leur jeunesse.

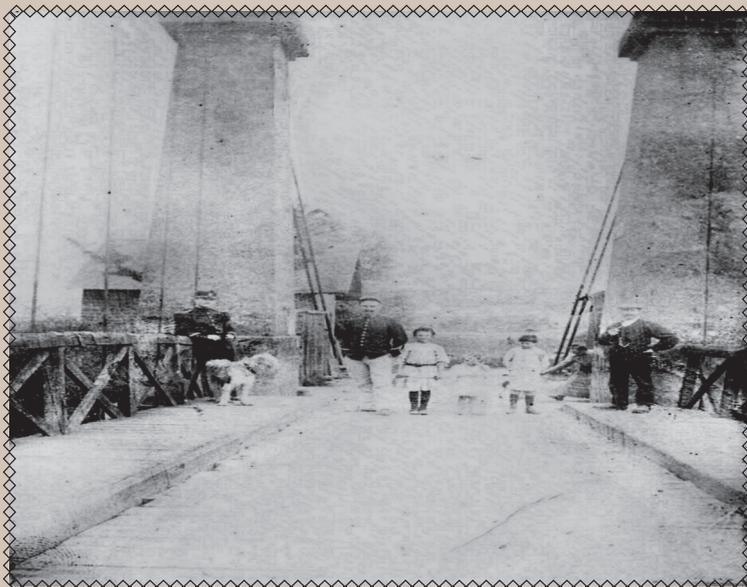
Mais revenons à ce premier ouvrage d'art, au destin fatal.

Le 29 août 1914, l'armée Française le détruisait pour des raisons faciles à imaginer. Les envahisseurs Allemands installaient alors un pont provisoire et, de façon fort prévisible, le faisaient sauter en 1918. Une longue période, entre les deux guerres, vit les Lumichons demander la construction d'un nouveau pont ou ponton. Ce deuxième pont suspendu allait malheureusement connaître aussi une fin, fréquente pour ces ouvrages.

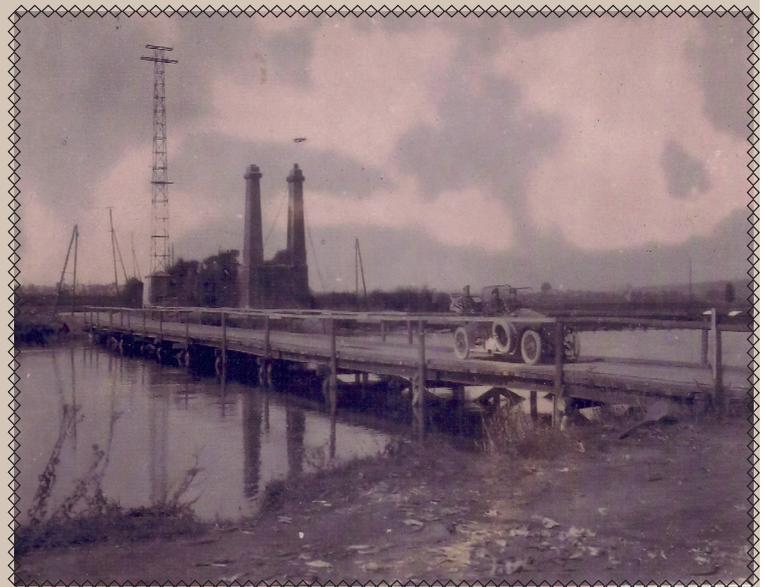
Le 12 mai 1940, l'armée Française le faisait sauter ... il ne serait pas reconstruit.



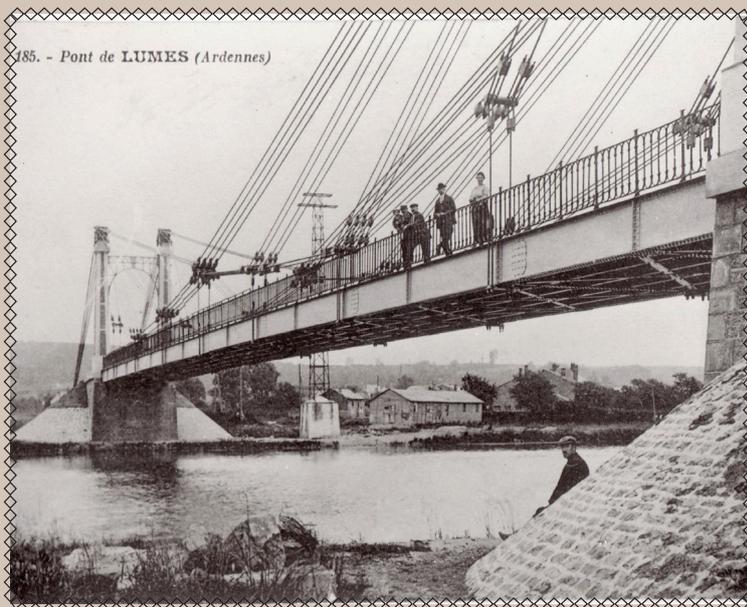
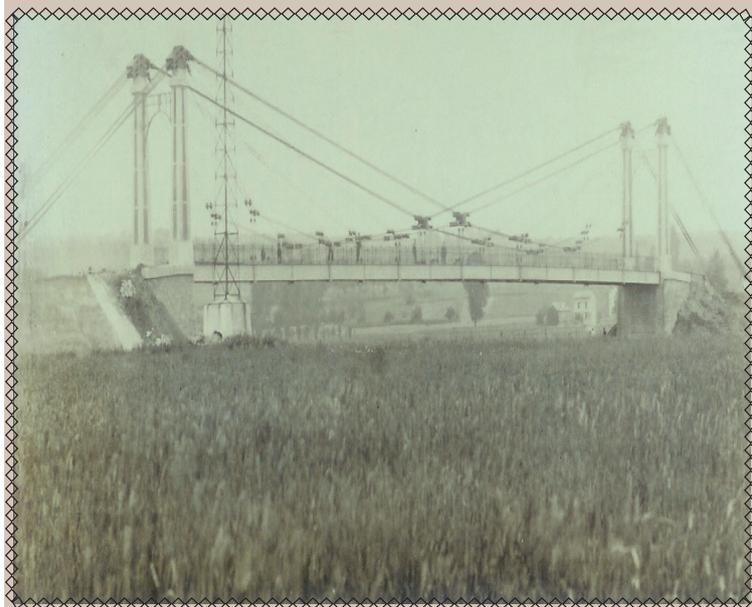
*Le bac en 1947
avec Bayart et Lisette*



Lumes 1907 : le pont suspendu et le poste de douane



Pendant la guerre 1914-1918 : pont provisoire



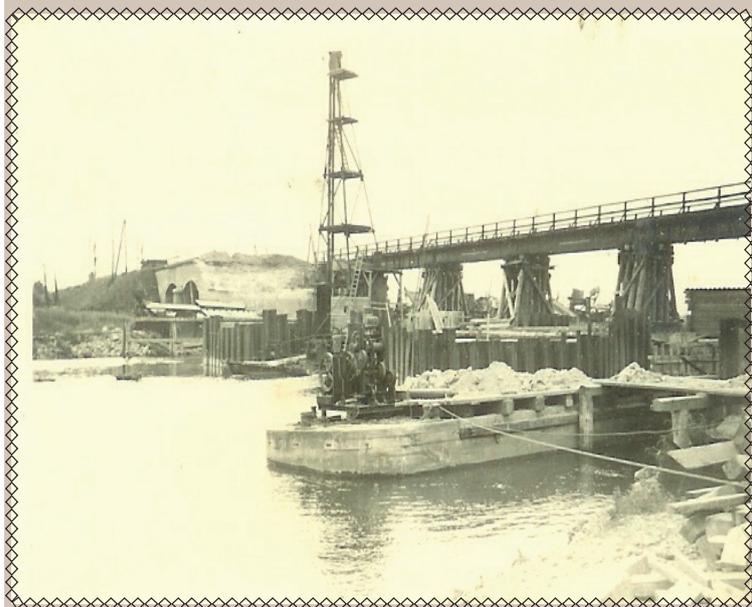
Le deuxième pont suspendu

Par contre, en 1944, les Allemands quittaient le village et les rives de MEUSE et, le même jour selon des témoins de l'époque, les Américains arrivaient. Fidèles à leur réputation d'efficacité, les soldats US installaient la nuit suivante un pont flottant sur bateaux.

Quelques années plus tard, à la demande des villageois, le 3^{ème} régiment du Génie mettait en place une passerelle en bois. Nous étions en 1952.

Cet ouvrage très étroit ne faisait pas concurrence au bac, utilisé notamment par les agriculteurs, et il fut emprunté pendant longtemps par les collégiens lumichons qui se rendaient à bicyclette dans les établissements de Mohon.

En 1971, l'autoroute Charleville-Sedan était mise en service et cela sonnait le glas de la pittoresque passerelle.



Reconstruction du pont SNCF pendant la seconde guerre mondiale



Le pont actuel lors de sa construction

Nous n'avons pas développé ici l'histoire mouvementée du pont SNCF. Cela sera probablement abordé lors d'une page consacrée au triage de LUMES.

LUMES S'ENGAGE POUR UN VILLAGE PROPRE, ET VOUS ?



Comme vous avez pu le remarquer, plusieurs « bornes distributeurs de sac à crottes avec corbeille » ont été posées dans le village :

- au rond-point rue des Mines-Pont-Puits
 - à l'arrêt de bus en bas du Rult des Fourneaux
 - prochainement : à côté de la gare, route de Nouvion
- Une campagne d'affichage a également été effectuée.

Nous espérons et encourageons les propriétaires de chiens à respecter l'article 12 de l'arrêté n° 2009-108 : *les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.*

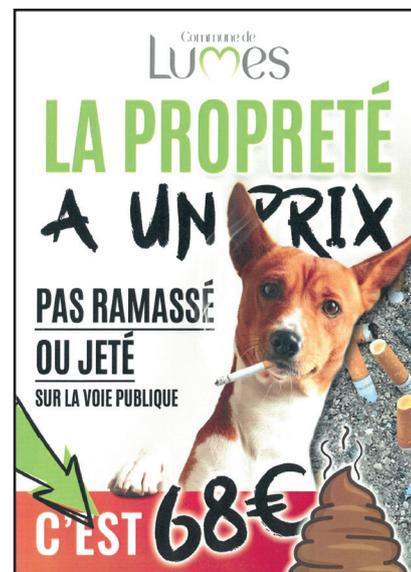
La loi impose de ramasser, par tout moyen approprié, les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir vivre, de devoir citoyen. C'est une preuve de civisme. C'est un geste simple.

Pour la promenade de vos chiens, des « SACANIN » sont disponibles en mairie et dans les distributeurs GRATUITEMENT. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Toute personne jetant des mégots, des masques et des déchets sur la voie publique pourrait être sanctionnée d'une amende.

SECURITE

Merci de garer, prioritairement, vos véhicules sur les places de parking. Cela permet aux Lumichons, jeunes ou plus âgés, d'emprunter les trottoirs en sécurité.



A VOS PLUMES ...

Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures).

COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet : www.lumes.fr

DECHETTERIE

Lundi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68
E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr
f : Bibliothèque de Lumes
Ouverture du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00 & samedi de 9h00 à 12h00

ECOLES

Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

ALSH - CLSH DE LUMES

Téléphone : 07.85.28.15.75
E-mail : aldelumes@gmail.com
f : Accueil de Loisirs de Lumes
Sauf nouvelles mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire du Covid, l'AL de Lumes accueillera vos enfants durant les vacances de cet été.



MAIRIE DE LUMES

Téléphone : 03.24.37.70.40
Télécopie : 03.24.37.42.99
E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Mardi : fermé le matin / 15h00 à 17h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- Jeudi : 10h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Vendredi : fermé le matin / 14h00 à 17h00

ARDENNE METROPOLE

Standard : 03.24.57.83.00
Service EAU : 03.24.57.13.78
Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18